



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 septembre 2014
Session ordinaire

MAIRIE DE PARADOU
13520

Présents : Mme Pascale LICARI, Maire.

Mmes et MM. Jean-Denis SANTIN, Benoît VENNIN, Béatrice BLANCARD, Marc VANCAYSEELE, Adjoints,

Mmes et MM. Mélanie NOSSEN, Jean-Paul CHAMPY, Catherine BEDOT, William CAYZAC, Aurélie DUMAS, Pierre DUGUA, Frédérique JOMAIN-QUENIN, Jean-Marie THOUVENOT, Joël CANTELE, René DANSE, Christian PULH.

Procuration : Mme Brigitte VINCENTELLI à Mme Mélanie NOSSEN – Melle Pauline DELIEU à Béatrice BLANCARD – M. Henri GRAUGNARD à M. René DANSE

La séance est ouverte à 19 H 00 sous la présidence de Madame Pascale LICARI, Maire.

LES DÉCISIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ PRISES :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Nomination du secrétaire de séance :

Madame Mélanie NOSSEN

A l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 05 août 2014

A l'unanimité.

- **M. Christian PULH quitte la séance compte-tenu de sa qualité de conseiller intéressé**

I - Considérant l'intérêt d'une gestion collective concertée de l'assainissement collectif et du contrôle des installations de l'assainissement non collectif, le Conseil Municipal vote le **Transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles** et la modification des statuts que cette décision implique.

(Vote unanime 18 voix)

II - Autorisation donnée à Madame le Maire pour signer les Avenants n°1 sur chacun des contrats d'affermage Eau et Assainissement conclus avec les Eaux de Provence, dans le cadre de « construire sans détruire »

La collectivité en tant qu'instance organisatrice du service public de l'eau et de l'assainissement demande au délégataire d'engager les modifications nécessaires à son organisation pour répondre aux obligations prévues par la réforme dans le cadre du Grenelle II visant à prévenir les dommages causés aux réseaux lors des travaux et celle du Décret N° 2012-97 pour permettre l'amélioration de la prévention des dommages lors des travaux qui seront réalisés sur son territoire.

Impact sur le prix de l'eau

+ 0.0235 € HT /m3

Impact sur le prix de l'Assainissement

+ 0.0066 € HT / m3

(Vote unanime 18 voix)

III - Présentation pour approbation des rapports annuels 2013 établis par les Eaux de Provence – pour les services de l'Eau et de l'Assainissement de la commune ;
Et pour le service d'assainissement du syndicat Intercommunal Les Baux Paradou ;

Madame le Maire informe les élus qu'elle retire ces sujets de l'ordre du jour, après lecture des rapports, M. VENNIN et M. THOUVENOT souhaitent organiser une réunion avec le délégataire pour une présentation de ces rapports, en effet, à la lecture des documents, il a été constaté des incohérences (chiffres erronés, baisse de la consommation d'eau entre 2012 et 2013 alors que la population augmente, pas assez de précisions sur les perspectives d'avenir et les recommandations, sauf en ce qui concerne le château d'eau, à ce jour de 300 m³ soit une autonomie de 5h, préconisation d'un bassin de 20 000 m³ d'une autonomie de 19h.

Demande va être faite au délégataire à ce sujet.

M. DANSE pose la question de la construction des bassins de rétention, Madame le Maire précise que ceci relève du réseau pluvial dont la compétence a été confiée au Syndicat LES BAUX-PARADOU.

- **M. PULH rejoint la séance**

IV - Monsieur **Benoît VENNIN**, délégué à CCVBA, est désigné au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la CCVBA ;

(Vote unanime)

V - Modifications de la délibération attribuant les subventions aux associations :

- a) précision concernant le nom de l'Association Rugby dénommée « **Ovalive Club des Alpilles** »
- b) rajout d'une place en **Crèche le rendez-vous des Tout-petits** (la Commune des Baux cède sa place à la commune du Paradou), d'un coût de 4 675.00 € (soit au total pour les 5 places = 23 375.00 €)
- c) **Décision modificative de budget N° 3** sur Budget principal
+ 4 675.00 € sur 6574 subvention aux associations
- 4 675.00 € sur 022 dépenses imprévues
dépense et recette équilibrées

(Vote unanime)

VI - Modification de la grille des emplois :

- a) - Passage à temps complet de 2 adjoints techniques 2° classe (vote unanime)
- b) - Autorisation donnée à Mme Le Maire de recourir à des contrats aidés (CAE – CUI contrat d'avenir....) pendant toute la durée du mandat. (vote unanime)
- c)- Création d'un emploi non permanent due à un accroissement temporaire d'activité (15h/hebdo affecté « référent Garderie » sur un grade d'adjoint technique 2° classe) ; (vote unanime)

VII – Approbation du règlement intérieur de la salle polyvalente, des conventions d'utilisation de la salle polyvalente et du domaine public, modification de la délibération qui fixe le **tarif d'occupation** de la salle polyvalente par les **associations non domiciliées sur la commune du PARADOU** ;

(vote unanime)

VIII - Création d'une commission extra-municipale « Rythmes Scolaires», Brigitte VINCENELLI et Mélanie NOSSEN, Adjointes et élus déléguées aux écoles, proposent au conseil municipal d'acter le principe de la création d'une commission extra-municipale dénommée :

« Commission rythmes scolaires » chargée d'analyser, de réfléchir, de proposer les horaires, les tarifs, la mise en place des activités, les emplois du temps du personnel, la composition des groupes d'enfants, tout ce qui va toucher de près ou de loin le temps dédié aux enfants inscrits à l'école du PARADOU et qui vont pouvoir bénéficier de ces nouveaux services ;

La commission sera composée : de 3 élus (Mmes VINCENTELLI et NOSSEN « écoles » et M. VENNIN « finances »), 3 parents d'élèves sur candidature, 1 enseignant, 1 membre du personnel municipal, 2 personnes extérieures (appel à candidature sera lancée) + invités selon le sujet.

La commission sera fixée nominativement à un conseil municipal ultérieur, cette commission établira un rapport qui sera soumis pour décision au conseil municipal.

Madame le Maire demande aux élus de l'opposition si l'un d'eux veut entrer dans cette commission, la réponse est non.

Question de M. PULH concernant les activités, le cout et le nombre d'enfants prévus à ces activités : réponse pourront être proposées du théâtre, lecture, cours de provençal et d'anglais, peinture, activités à thème telle que « tradition de Noël » et avec l'aide du PNRA « la transhumance » etc....

2 activités seront assurés par du personnel municipal ce sera le sport et la bibliothèque ;

Le cout s'élève à 1 € de l'heure.

Le nombre d'enfants qui restent dans l'école entre 15h45 et 16h30 est environ de 90 enfants/jour.

(vote 18 voix pour et 1 abstention)

IX - Approbation du règlement de la Garderie municipale, les enfants sont inscrits au mois ou occasionnellement, dans ce dernier cas, le service garderie doit être prévenu au minimum 24 h avant, idem pour les annulations de garderie, la garderie à partir de 16h30 est réservée en priorité aux enfants dont les parents travaillent, il sera appliqué un minimum de facturation de 5 € ; les tarifs restent inchangés.

Question de M. DANSE, un comparatif avec des autres communes a – t – il été fait ? Nous avons connaissance de ce qui se passe sur la commune de Maussane, Fontvieille et Arles, le service est gratuit mais leur mode de fonctionnement est différent de celui du PARADOU ; Madame le Maire précise que le paiement demandé aux familles n'a pas grevé la fiscalité.

(Vote 16 voix pour et 3 abstentions)

X – Autorisation du reversement de la Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) par le SMED à la commune (catégorie communes de moins de 2000 habitants) ;

(vote unanime)

XI - Participation de la Commune au récital de piano du 4 Octobre 2014 organisé dans le cadre de « l'Opération Orange » au bénéfice des chiffonniers du Caire par Sœur Emmanuelle - la commune prend à sa charge les frais de location du piano et les frais de déplacement de l'artiste.

(vote unanime)

XII – Vote des modalités de prise en charge des frais de déplacements temporaires des élus et des personnels de la collectivité (frais de déplacement, de restauration, de logement...) dans le cadre des missions qui leur sont confiées (déplacements – formations – utilisation de leur véhicule personnel.....) ;

(vote unanime)

XIII - Remboursement exceptionnel des frais cantine à un administré suite à un désistement d'inscription, pour cause de force majeure, à la cantine scolaire (années 2013/2014

(vote unanime)

Affaires diverses :

Madame le Maire informe l'assemblée de la modification de la limite d'entrée et de sortie d'agglomération voie Aurélienne, le panneau sera situé au niveau de l'entrée du Chemin du Touret. L'arrêté a été pris, la limitation à 50 km/h s'impose immédiatement.

Le Conseil Général travaille actuellement sur notre commune à la reprise de tous les abris et arrêts de bus, et, la matérialisation de passages piétonniers, la fin des travaux est prévue pour le 20 octobre 2014. En ce qui concerne la voie Aurélienne, actuellement les arrêts de bus sont matérialisés par un panneau indiquant le N° de la ligne de transport scolaire, les abris couverts seront posés dans un deuxième temps, dans le cadre de la réfection globale de la voie Aurélienne.

a) Question de M. DANSE : est-ce que pour la Route des Tours de Castillon sa limite d'entrée et sortie d'agglomération va être modifiée en direction de St Martin de Crau ? Madame le Maire répond qu'elle va se rapprocher du Conseil Général, afin d'obtenir leur autorisation, et prendre un arrêté dans ce sens.

b) M. PULH : demande que lui soient envoyées les convocations du conseil municipal en support papier.

c) Madame LICARI informe de la date des vœux à la population fixée au samedi 17 janvier 2015 à 11h.

d) Le conseil municipal du premier mercredi du mois d'octobre ne sera pas tenu, une date sera fixée ultérieurement.

e) Mme BEDOT invite la population et les élus aux journées du patrimoine du PARADOU les 20 et 21 septembre prochains :

- Samedi l'église du village sera ouverte visite à 10h le matin et à 16h l'après midi
- Dimanche circuit des oratoires à 16 h rendez-vous devant la mairie durée de la visite 2h.

L'Ordre du Jour épuisé, la Séance est levée à 20 H 00

La secrétaire
Mélanie NOSSEN

